Question avec demande de réponse écrite E-000035/2024 à la Commission

Article 138 du règlement intérieur

Matjaž Nemec (S&D), Mounir Satouri (Verts/ALE), Margrete Auken (Verts/ALE), Nora Mebarek (S&D), Pierre Larrouturou (S&D), Ivan Vilibor Sinčić (NI), Francisco Guerreiro (Verts/ALE), Chris MacManus (The Left), Evin Incir (S&D), Irena Joveva (Renew), Sylvie Guillaume (S&D)

Objet:

Conclusions de la Commission sur le réexamen de l'aide financière de l'UE à la Palestine — contrôle étendu relatif à PEGASE (mécanisme palestino-européen de gestion de l'aide socio-économique)

Dans ses conclusions sur le réexamen de l'aide financière en cours de l'UE à la Palestine, la Commission a recommandé d'étendre le contrôle des composantes «Fonctionnaires et retraités» et «programme de transferts de fonds» aux membres de la famille au premier degré des bénéficiaires, à l'exclusion des mineurs, à convenir avec l'Autorité palestinienne.

À ce jour, PEGASE comprend déjà des vérifications portant sur les bénéficiaires indirects, étant donné que le système de contrôle tient compte des listes des détenus, des familles des auteurs d'attentats terroristes et du personnel de sécurité.

- Comment l'extension du processus de contrôle à tous les membres de la famille au premier degré des bénéficiaires est-elle conforme aux lignes directrices de l'Union et à la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, en particulier à l'arrêt du Tribunal dans l'affaire T-212/22, Prigozhinal Conseil?²
- 2. Quels sont les éléments de preuve et la base juridique d'un processus de contrôle aussi étendu, et quelles voies de recours seront disponibles pour les personnes concernées?
- 3. Comment la Commission entend-elle veiller à ce qu'une telle extension n'affecte pas de manière disproportionnée les groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées?³

Dépôt:9.1.2024

.

https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/system/files/2023-11/Communication%20to%20the%20Commission%20on%20the%20review%20of%20ongoing%20financial% 20assistance%20for%20Palestine.pdf

Comme indiqué dans les conclusions sur le réexamen, en avril 2023, sur les 106 596 familles palestiniennes qui ont bénéficié d'allocations sociales, 91 261 étaient extrêmement pauvres, 41 266 étaient dirigées par des femmes, 16 395 étaient dirigées par une personne handicapée et 42 130 par une personne âgée.